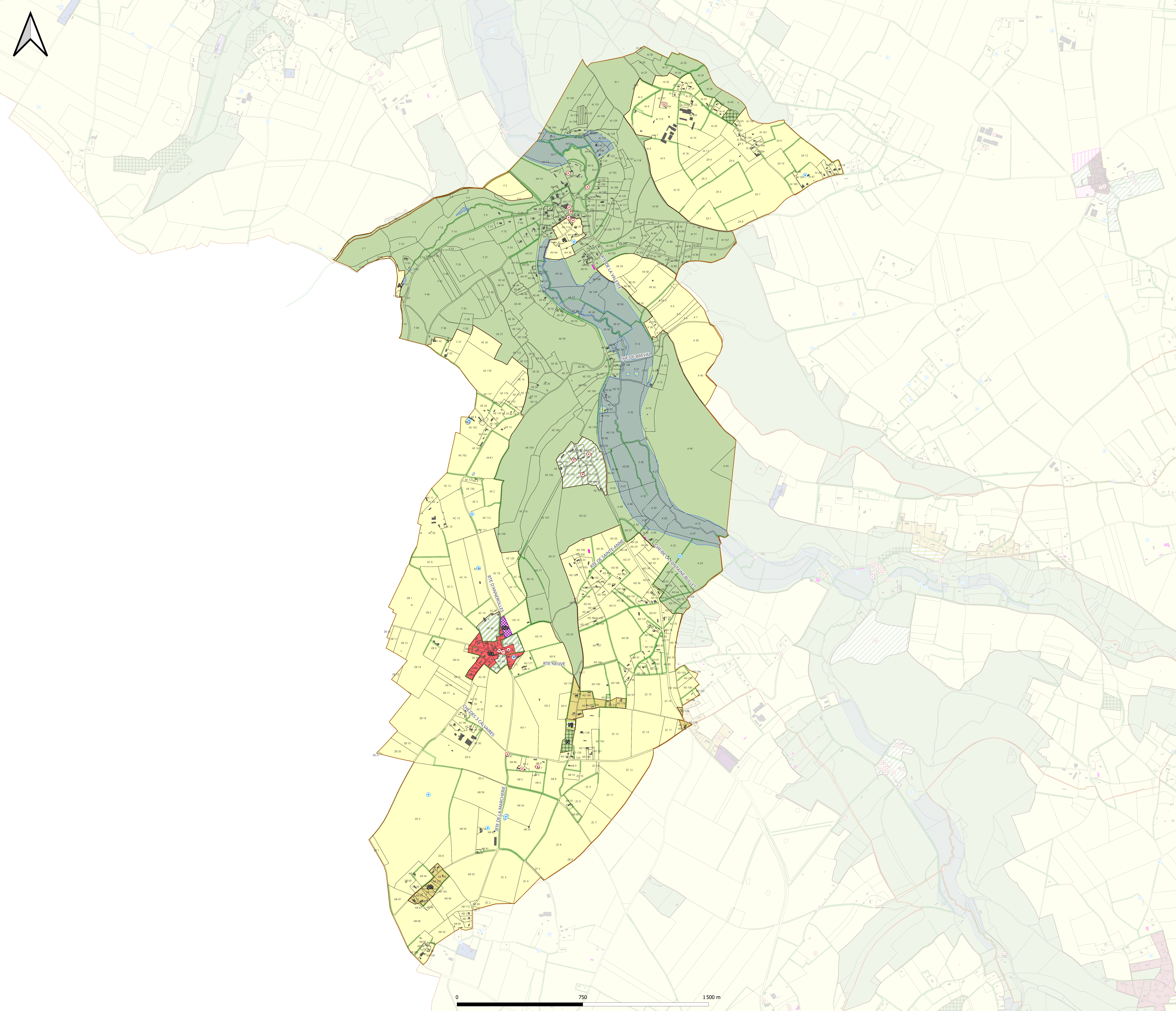




Version créée :

Couleur :

Cartographie (maîtrise) / Comm. (co-élaboré) :

CC Lieuvain Pays d'Auge

Plan Local d'Urbanisme

Intercommunal

3B. Règlement graphique

ASNIERES

Arrêt : 19 janvier 2025

Enquête publique :

Approbation :

lpa

Lieuvain Pays d'Auge

HABILLAGE

■ Bâti

□ Limite parcellaire

□ Limite communale

ZONAGE

■ Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)

■ A : zone agricole

■ Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions

■ N : zone naturelle

■ Nj : secteur naturel de jardin

■ Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques

■ Ne : zone naturelle à vocation d'équipements

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

● Mare (L151-23 CU)

○ Éléments du patrimoine bâti (L151-19 CU)

○ Éléments du patrimoine naturel à préserver (L151-23 CU)

■ Emplacement réservé (L151-41 CU)

■ Espace Boisé Classé (L113-1 CU)

■ Bâtiment pouvant changer de destination (L151-11, 2° CU)

■ Zone humide

ID ER	Surface (ha)	Destination	Destinataire
ASAN-EB1	0,49	Création de cimetière et parking	Commune

Le territoire de Lieuvain Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines : <https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres-Javites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure>